



Séance publique du:

Point de l'ordre du jour:

Date de l'annonce publique de la séance:

Date de la convocation des conseillers:

Présents:
.....
.....
.....

Le Conseil communal,

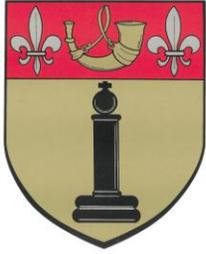
Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation modifié du

Décide avec voix et abstentions/à l'unanimité des voix d'émettre le règlement de circulation communal suivant:



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WINCRANGE

RÈGLEMENT DE CIRCULATION

CHAPITRE 1: OBJET	6
CHAPITRE 2: CIRCULATION - INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS.....	7
CHAPITRE 3: CIRCULATION - OBLIGATIONS.....	12
CHAPITRE 4: CIRCULATION - PRIORITES.....	15
CHAPITRE 5: ARRET, STATIONNEMENT ET PARCAGE - INTERDICTIONS ET LIMITATIONS.....	16
CHAPITRE 6: REGLEMENTATIONS ZONALES	20
CHAPITRE 7: DISPOSITIONS FINALES	21
ANNEXE 1: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	22

Table des matières

CHAPITRE 1: OBJET

Art. 1^{er}.

CHAPITRE 2: CIRCULATION - INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS

1^{ère} SECTION: ACCES INTERDIT

Art. 2/1/1 Accès interdit

2^e SECTION: CIRCULATION INTERDITE DANS LES DEUX SENS

Art. 2/2/1 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles

Art. 2/2/2 Circulation interdite dans les deux sens, excepté tracteurs et machines automotrices

Art. 2/2/3 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines automotrices

Art. 2/2/4 Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas

3^e SECTION: ACCES INTERDIT A UNE CERTAINE CATEGORIE DE VEHICULES OU D'USAGERS

Art. 2/3/1 Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs

Art. 2/3/2 Accès interdit aux véhicules ayant une largeur supérieure à ... mètres

Art. 2/3/3 Accès interdit aux véhicules ayant une hauteur supérieure à ... mètres

4^e SECTION: INTERDICTION DE TOURNER

Art. 2/4/1 Interdiction de tourner à droite

5^e SECTION: INTERDICTION DE DEPASSEMENT

Art. 2/5/1 Interdiction de dépassement

6^e SECTION: VITESSE MAXIMALE AUTORISEE

Art. 2/6/1 Vitesse maximale autorisée

CHAPITRE 3: CIRCULATION - OBLIGATIONS

Art. 3/1 Direction obligatoire

Art. 3/2 Contournement obligatoire

Art. 3/3 Intersection à sens giratoire obligatoire

Art. 3/4 Chemin obligatoire pour cyclistes et piétons

Art. 3/5 Voie réservée aux véhicules des services de transports publics

Art. 3/6 Passage pour piétons

CHAPITRE 4: CIRCULATION - PRIORITES

- Art. 4/1 Cédez le passage
Art. 4/2 Arrêt

CHAPITRE 5: ARRET, STATIONNEMENT ET PARCAGE - INTERDICTIONS ET LIMITATIONS

1^{ière} SECTION: STATIONNEMENT ET PARCAGE - DISPOSITION GENERALE

Art. 5/1/1 Stationnement et parcage, disposition générale >48h

2^e SECTION: STATIONNEMENT INTERDIT

Art. 5/2/1 Stationnement interdit

Art. 5/2/2 Stationnement interdit, excepté personnes handicapées

Art. 5/2/3 Stationnement interdit, excepté véhicules électriques

Art. 5/2/4 Stationnement interdit, excepté autobus / autocars

3^e SECTION: PARKING

Art. 5/3/1 Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t

4^e SECTION: ARRET D'AUTOBUS

Art. 5/4/1 Arrêt d'autobus

CHAPITRE 6: REGLEMENTATIONS ZONALES

1^{ière} SECTION: ZONES A TRAFIC APAISE

Art. 6/1/1 Zone à 30 km/h

Art. 6/1/2 Zone résidentielle

CHAPITRE 7: DISPOSITIONS FINALES

Art. 7/1 Disposition pénale

Art. 7/2 Disposition abrogatoire

ANNEXE 1: DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 1 Allerborn (Allerbur)
- 2 Asselborn (Aasselbur)
- 3 Boevange (Béigen)
- 4 Boxhorn (Boxer)
- 5 Brachtenbach (Bruechtebaach)
- 6 Lieu-dit Cinqfontaines (Pafemillen)
- 7 Crendal (Kréindel)
- 8 Deiffelt (Deewelt)
- 9 Derenbach (Déierbech)

- 10 Doennange (Diänjen)
- 11 Hachiville (Helzen)
- 12 Hamiville (Heesdref)
- 13 Hinterhasselt (Hannerhasselt)
- 14 Hoffelt (Houfelt)
- 15 Lentzweiler (Lenzweiler)
- 16 Lullange (Lelljen)
- 17 Lieu dit Maulusmühle (Maulusmillen)
- 18 Niederwampach (Nidderwampech)
- 19 Oberwampach (Uewerwampech)
- 20 Rumlange (Rëmeljen)
- 21 Sassel (Saassel)
- 22 Schimpach (Schëmpech)
- 23 Stockem (Stackem)
- 24 Troine (Tratten)
- 25 Troine-Route (Trätterstrooss)
- 26 Weiler (Weiler)
- 27 Wincrange (Wëntger)
- 28 en dehors des agglomérations
- 29 Féischt (Aktivitéitszon)
- 30 Lentzweiler (Aktivitéitszon)

CHAPITRE 1: OBJET

Art. 1^{er}.

Le présent règlement a pour objet de régler la circulation sur les voies publiques et sur les voies ouvertes à la circulation publique de la Commune de Wincrange . Il porte sur l'ensemble des voies situées en agglomération et sur la voirie communale située hors agglomération.

Le présent règlement comporte les dispositions générales reprises aux articles ci-après.

Les dispositions particulières sont annexées au présent règlement dont elles font partie intégrante.

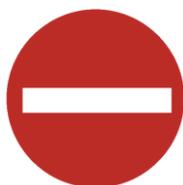
CHAPITRE 2: CIRCULATION - INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS

1^{ière} SECTION: ACCES INTERDIT

Art. 2/1/1 Accès interdit

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans le sens indiqué. Lesdits tronçons sont uniquement accessibles dans le sens opposé.

Cette réglementation est indiquée dans le sens interdit par le signal C,1a 'accès interdit' et, dans le sens opposé, par le signal E,13a ou E,13b 'voie à sens unique'.



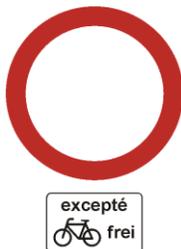
2^e SECTION: CIRCULATION INTERDITE DANS LES DEUX SENS

Art. 2/2/1 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains, de leurs fournisseurs et des conducteurs de cycles.

Pour les tronçons pourvus de la mention "patins à roulettes autorisés", l'accès dans les deux sens est autorisé aux piétons utilisant des dispositifs à roues fixés aux pieds ou comportant une planche servant de support.

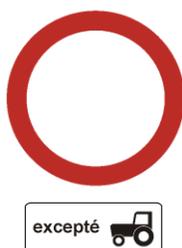
Cette réglementation est indiquée par le signal C,2 'circulation interdite dans les deux sens' complété par un panneau additionnel 5a portant le symbole du cycle ainsi que, le cas échéant, par un panneau additionnel 6b.



Art. 2/2/2 Circulation interdite dans les deux sens, excepté tracteurs et machines automotrices

Pour les voies énumérées en annexe se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains, de leurs fournisseurs et des conducteurs de tracteurs et de machines automotrices.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,2 'circulation interdite dans les deux sens' complété par un panneau additionnel portant le symbole du tracteur.

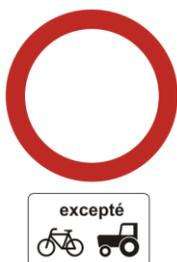


Art. 2/2/3 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines automotrices

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains, de leurs fournisseurs, des conducteurs de cycles et des conducteurs de tracteurs et de machines automotrices.

Pour les tronçons pourvus de la mention "patins à roulettes autorisé", l'accès dans les deux sens est autorisé aux piétons utilisant des dispositifs à roues fixés aux pieds ou comportant une planche servant de support.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,2 'circulation interdite dans les deux sens' complété par un panneau additionnel 5a portant les symboles du cycle et du tracteur ainsi que, le cas échéant, par un panneau additionnel 6b.



Art. 2/2/4 Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux en cas d'enneigement ou de verglas, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,2 'circulation interdite dans les deux sens' complété par un panneau additionnel portant l'inscription "en cas de neige ou de verglas".



3^e SECTION: ACCES INTERDIT A UNE CERTAINE CATEGORIE DE VEHICULES OU D'USAGERS

Art. 2/3/1 Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans le ou les sens indiqués aux conducteurs de véhicules automoteurs destinés au transport de choses et dont la masse maximale autorisée dépasse 3,5 tonnes, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,3e 'accès interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs destinés au transport de choses' portant l'inscription "3,5t" et complété par un panneau additionnel 5a portant l'inscription "excepté riverains et fournisseurs".



Art. 2/3/2 Accès interdit aux véhicules ayant une largeur supérieure à ... mètres

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans le ou les sens indiqués aux conducteurs de véhicules ayant une largeur totale supérieure en mètres au chiffre indiqué.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,5 'accès interdit aux véhicules ayant une largeur supérieure à .. mètres' portant l'inscription de la largeur maximale autorisée.



Art. 2/3/3 Accès interdit aux véhicules ayant une hauteur supérieure à ... mètres

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans le ou les sens indiqués aux conducteurs de véhicules ayant une hauteur totale supérieure en mètres au chiffre indiqué.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,6 'accès interdit aux véhicules ayant une hauteur supérieure à .. mètres' portant l'inscription de la hauteur maximale autorisée.



4^e SECTION: INTERDICTION DE TOURNER

Art. 2/4/1 Interdiction de tourner à droite

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, il est, aux endroits désignés, interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux de tourner à droite dans les voies indiquées.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,11b 'interdiction de tourner à droite'.



5° SECTION: INTERDICTION DE DEPASSEMENT

Art. 2/5/1 Interdiction de dépassement

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, il est, aux endroits désignés, interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que des motocycles à deux roues sans side-car et des cyclomoteurs. Cette réglementation est indiquée par le signal C,13aa 'interdiction de dépassement'.



6° SECTION: VITESSE MAXIMALE AUTORISEE

Art. 2/6/1 Vitesse maximale autorisée

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, la vitesse maximale autorisée est, aux endroits désignés, limitée à la vitesse indiquée. Cette réglementation est indiquée par le signal C,14 'limitation de vitesse' adapté.



CHAPITRE 3: CIRCULATION - OBLIGATIONS

Art. 3/1 Direction obligatoire

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent, aux endroits désignés, suivre la direction indiquée par la flèche du signal.

Cette réglementation est indiquée par le signal D,1a 'direction obligatoire' adapté.



Art. 3/2 Contournement obligatoire

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent, aux endroits désignés, passer du côté du refuge ou de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signal.

Cette réglementation est indiquée par le signal D,2 'contournement obligatoire' adapté.



Art. 3/3 Intersection à sens giratoire obligatoire

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent, aux endroits désignés, suivre le sens indiqué par les flèches du signal.

Cette réglementation est indiquée par le signal D,3 'intersection à sens giratoire obligatoire'.



Art. 3/4 Chemin obligatoire pour cyclistes et piétons

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est réservé aux piétons et aux conducteurs de cycles. L'accès en est interdit aux conducteurs d'autres véhicules et aux conducteurs d'animaux, sans préjudice de l'article 104 modifié du Code de la route.

Pour les tronçons pourvus de la mention "patins à roulettes autorisés", l'accès est autorisé aux piétons utilisant des dispositifs à roues fixés aux pieds ou comportant une planche servant de support.

Cette réglementation est indiquée, selon le cas, par le signal D,5a ou D,5b 'chemin obligatoire pour cyclistes et piétons' complété, le cas échéant, par un panneau additionnel 6b.



Art. 3/5 Voie réservée aux véhicules des services de transports publics

Pour les voies des chaussées énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des conducteurs des véhicules désignés à l'article 107 modifié du Code de la route, chapitre IV, chiffre 10, alinéa 1er, sans préjudice de l'article 104 modifié du Code de la route.

Pour les tronçons pourvus de la mention "véhicules visés par l'article 107 autorisés", la circulation sur la voie réservée est autorisée aux véhicules énumérés au même chiffre 10, alinéa 2.

Pour les tronçons pourvus de la mention "cycles autorisés", la circulation sur la voie réservée est autorisée aux cycles.

Cette réglementation est indiquée par le signal D,10 'voie réservée aux véhicules des services de transports publics' , complété, le cas échéant, par un panneau additionnel 6aa et, le cas échéant, 6a.



Art. 3/6 Passage pour piétons

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, un passage pour piétons est aménagé aux endroits désignés.

Cette réglementation est indiquée par le signal E,11a 'passage pour piétons' et par un marquage au sol conforme à l'article 110 modifié du Code de la route.



CHAPITRE 4: CIRCULATION - PRIORITES

Art. 4/1 Cédez le passage

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent, aux intersections avec les voies désignées, céder le passage aux conducteurs qui circulent dans les deux sens sur celles-ci.

Cette réglementation est indiquée sur les voies non prioritaires par le signal B,1 'cédez le passage'.



Art. 4/2 Arrêt

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent, aux intersections avec les voies désignées, marquer l'arrêt et céder le passage aux conducteurs qui circulent dans les deux sens sur celles-ci.

Cette réglementation est indiquée sur les voies non prioritaires par le signal B,2a 'arrêt'.



CHAPITRE 5: ARRET, STATIONNEMENT ET PARCAGE - INTERDICTIONS ET LIMITATIONS

1^{ière} SECTION: STATIONNEMENT ET PARCAGE - DISPOSITION GENERALE

Art. 5/1/1 Stationnement et parcage, disposition générale >48h

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement et le parcage sans déplacement du véhicule au-delà d'une durée de 48h sont interdits aux endroits désignés, sans préjudice des dispositions concernant les interdictions de stationnement ainsi que le stationnement et le parcage à durée limitée.

2^e SECTION: STATIONNEMENT INTERDIT

Art. 5/2/1 Stationnement interdit

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement est interdit du côté désigné de la chaussée.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit'.



Art. 5/2/2 Stationnement interdit, excepté personnes handicapées

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement sur les emplacements désignés est interdit, à l'exception du stationnement des véhicules servant au transport de personnes handicapées et munis d'une carte de stationnement pour personnes handicapées en cours de validité.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel 5b portant, le cas échéant, l'inscription du nombre d'emplacements visés.



Art. 5/2/3 Stationnement interdit, excepté véhicules électriques

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement aux emplacements désignés est interdit, à l'exception du stationnement des véhicules automoteurs électriques et des véhicules automoteurs électriques hybrides raccordés au point de recharge.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel 5a portant le symbole du véhicule automoteur électrique (hybride) suivi, le cas échéant, de l'inscription du nombre d'emplacements visés



Art. 5/2/4 Stationnement interdit, excepté autobus / autocars

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement sur les emplacements désignés est interdit, à l'exception du stationnement des autobus / des autocars. Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel 5a portant l'inscription "excepté autobus" / "autocars".



3^e SECTION: PARKING

Art. 5/3/1 Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t

Les endroits énumérés en annexe et se référant au présent article sont considérés comme parkings ou parkings-relais. Auxdits endroits le parcage est limité aux véhicules automoteurs dont la masse maximale autorisée ne dépasse pas 3,5 tonnes.

Cette réglementation est indiquée par le signal E,23 'parking' complété par un panneau additionnel 1 portant le symbole du véhicule automoteur suivi de l'inscription "≤ 3,5t" ou par les signaux E,23b, E,23c ou E,23d 'parking-relais' complété par le même panneau additionnel.



4^e SECTION: ARRET D'AUTOBUS

Art. 5/4/1 Arrêt d'autobus

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, un arrêt d'autobus est aménagé aux endroits désignés.

Cette réglementation est indiquée par le signal E,19 'arrêt d'autobus'.



CHAPITRE 6: REGLEMENTATIONS ZONALES

1^{ière} SECTION: ZONES A TRAFIC APAISE

Art. 6/1/1 Zone à 30 km/h

Dans les zones des voies énumérées en annexe et se référant au présent article, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h.

Cette réglementation est indiquée aux entrées des zones par une signalisation zonale portant le signal C,14 'limitation de vitesse' muni de l'inscription "30".



Art. 6/1/2 Zone résidentielle

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les règles de circulation particulières aux zones résidentielles s'appliquent, conformément à l'article 162ter modifié du Code de la route.

Cette réglementation est indiquée aux entrées des zones par le signal E,25a 'zone résidentielle'.



CHAPITRE 7: DISPOSITIONS FINALES

Art. 7/1 Disposition pénale

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 7/2 Disposition abrogatoire

Le règlement de circulation du 6 octobre 1982, tel qu'il a été modifié dans la suite, est abrogé.

Signatures:

ANNEXE 1: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1	Allerborn (Allerbur).....	23
2	Asselborn (Asselbur).....	27
3	Boevange (Béigen)	49
4	Boxhorn (Boxer).....	59
5	Brachtenbach (Bruechtebaach).....	70
6	Lieu-dit Cinqfontaines (Pafemillen)	79
7	Crendal (Kréindel).....	83
8	Deiffelt (Deewelt)	86
9	Derenbach (Déierbech).....	90
10	Doennange (Diänjen)	103
11	Hachiville (Helzen)	113
12	Hamiville (Heesdref)	124
13	Hinterhasselt (Hannerhasselt).....	137
14	Hoffelt (Houfelt).....	139
15	Lentzweiler (Lenzweiler)	151
16	Lullange (Lelljen).....	155
17	Lieu dit Maulusmühle (Maulusmillen)	163
18	Niederwampach (Nidderwampech)	167
19	Oberwampach (Uewerwampech).....	174
20	Rumlange (Rëmeljen)	188
21	Sassel (Saassel).....	195
22	Schimpach (Schëmpech)	200
23	Stockem (Stackem).....	205
24	Troine (Tratten).....	210
25	Troine-Route (Trätterstrooss).....	223
26	Weiler (Weiler)	230
27	Wincrange (Wëntger).....	234
28	en dehors des agglomérations.....	249
29	Féischt (Aktivitéitszon)	275
30	Lentzweiler (Aktivitéitszon).....	277

1 Allerborn (Allerbur)

Bläiminnestrooss (N20).....	24
Burren, um	25
Duerefstrooss	26

1 Allerborn (Allerbur)

Bläiminnestrooss (N20)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (70km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

1 Allerborn (Allerbur)

Burren, um

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la Bläiminnestrooss (N20)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

1 Allerborn (Allerbur)

Duerefstrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Bläiminnestrooss (N20)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 26, du côté impair (arrêt "Duerefstrooss") - A l'intersection avec la Bläiminnestrooss (N20), du côté impair (arrêt "Kräizung")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Aalbéchel, op	28
Béchel, om	29
Burregaass (CR334)	30
Burren, beim	31
Elwenter Weeg	32
Ennelaanst	33
Fissgässen	34
Gässen, an der	35
Héppchesgaass	36
Huppegässen	37
Kiäll, an der	38
Knupp, om	39
Lannepad	40
Posteck	41
Schleed, op der	42
Schoss, Op de	43
Schoulknippchen	44
Strooss, op der (chemin à côté de la maison 12)	45
Strooss, op der (N12)	46
Uäwwelaanst	47
Waleschgässen	48

2 Asselborn (Aasselbur)

Aalbéchel, op

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Béchel, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- De la Burregaass (CR334) jusqu'à la rue Op de Schoss, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Burregaass (CR334)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Burregaass (CR334)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la rue Op der Strooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 2, du côté pair (arrêt "Seeërei") - A la hauteur de la maison 7, du côté impair (arrêt "Seeërei")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

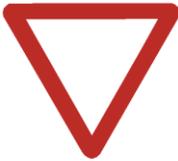
2 Asselborn (Aasselbur)

Burren, beim

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Burregaass (CR334)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 2, des deux côtés (arrêt "Burregaass")	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la Huppegässen jusqu'à la rue Ennelanst	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Elwenter Weeg

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	
3/6	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue Op der Strooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Burregaass (CR334) - A l'intersection avec la rue Op der Strooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 29, du côté impair (arrêt "Elwenter Weeg")	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Ennelaanst

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Burregaass (CR334)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Fissgässen

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Gässen, an der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Hëppchesgaass

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Huppegässen

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Beim Burren	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Kiäll, an der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la rue Op der Strooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Knupp, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Burregaass (CR334)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Lannepad

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- De la rue Op der Strooss (N12) jusqu'à la rue Op Aalbëchel, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	
3/6	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue Op der Strooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Op der Strooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Posteck

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la rue Op der Schleed, du côté pair (arrêt "Kapell")	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Schleed, op der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	 <p>excepté riverains et fournisseurs</p>
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Schoss, Op de

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur une longueur de 50m à l'intersection avec le Elwenter Weeg	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Schoulknippchen

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/3/1	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- Le parking à côté du cimetière	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Strooss, op der (chemin à côté de la maison 12)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	25/04/2022	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
3/6	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue Op der Strooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Op der Strooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Strooss, op der (N12)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/6	Passage pour piétons	<ul style="list-style-type: none">- A l'intersection avec la Burregaass (CR334)- A la hauteur de la maison 16	<ul style="list-style-type: none">10/12/202026/11/202110/12/202026/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none">- Sur toute la longueur, des deux côtés	<ul style="list-style-type: none">10/12/202026/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Uäwwelaanst

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Du Posteck jusqu'à la fin de la localité, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	 <p>excepté riverains et fournisseurs</p>
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Burregaass (CR334)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 12, du côté pair (arrêt "Uäwwelaanst")	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

2 Asselborn (Aasselbur)

Waleschgässen

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

3 Boevange (Béigen)

Bungert, om	50
Driicht, an der	51
Duerefstrooss	52
Ënnert der Kirich	53
Fuschent, vir	54
Knupp, om	55
Luedekapell, bei.....	56
Wëntgerdall, a (chemins adjacents)	57
Wëntgerdall, a (CR332)	58

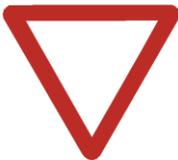
3 Boevange (Béigen)

Bungert, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/3/1	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- Le parking du cimetière - Le parking à côté de l'église	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

3 Boevange (Béigen)

Driicht, an der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duerefstrooss	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

3 Boevange (Béigen)

Duerefstrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/2	Contournement obligatoire	- Sur l'îlot median à la hauteur de la maison 23, à droite	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue 'A Wëntgerdall' (CR332)	25/04/2022	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- Entre les maisons 17 et 23, du côté pair (arrêt "Duerefstrooss")	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la rue An der Driicht jusqu'à la fin de la localité	10/12/2020 26/11/2021	

3 Boevange (Béigen)

Ënnert der Kirich

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

3 Boevange (Béigen)

Fuuschent, vir

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

3 Boevange (Béigen)

Knupp, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

3 Boevange (Béigen)

Luedekapell, bei

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- A l'intersection avec la rue Om Knupp, sur une longueur de 190m	10/12/2020 26/11/2021	

3 Boevange (Béigen)

Wëntgerdall, a (chemins adjacents)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- Le chemin à côté de la maison 19, à l'intersection avec la rue A Wëntgerdall (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Tous les chemins adjacents, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

3 Boevange (Béigen)

Wëntgerdall, a (CR332)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la Duerefstrooss, des deux côtés (arrêt "Wëntgerdall")	10/12/2020 26/11/2021	

4 Boxhorn (Boxer)

Béicherich, om	60
Bënzelter Wee	61
Chemin entre Am Eck et Hauptstrooss	62
Driicht, op der	63
Eck, am.....	64
Gisel, om (CR373)	65
Hauptstrooss (CR334)	66
Hauptstrooss (CR373)	67
Pëtzen, an de.....	68
Schéimer, a.....	69

4 Boxhorn (Boxer)

Bécherich, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (CR334)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 8, du côté pair (arrêt "Om Bécherich") - A la hauteur de la maison 11, du côté impair (arrêt "Om Bécherich")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

4 Boxhorn (Boxer)

Bänzelter Wee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

4 Boxhorn (Boxer)

Chemin entre Am Eck et Hauptstrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (CR373)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 15, du côté pair (arrêt "Am Eck")	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

4 Boxhorn (Boxer)

Driicht, op der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	25/04/2022	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (CR334)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

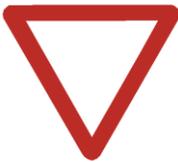
4 Boxhorn (Boxer)

Eck, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (CR373)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

4 Boxhorn (Boxer)

Gisel, om (CR373)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none"> - A l'intersection avec la Hauptstrooss (CR334) - Le chemin BO6 en face de la maison 17, à l'intersection avec la rue Om Gisel (CR373) 	<ul style="list-style-type: none"> 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none"> - Sur toute la longueur, des deux côtés 	<ul style="list-style-type: none"> 10/12/2020 26/11/2021 	
5/4/1	Arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none"> - A la hauteur de la maison 26, du côté impair (arrêt "Om Gisel") - A l'intersection avec la Hauptstrooss (CR334), du côté pair (arrêt "Schemer") - A la hauteur de la maison 34, du côté pair (arrêt "Om Gisel") - A 20m de l'intersection avec la Hauptstrooss (CR334), du côté impair (arrêt "Schemer") 	<ul style="list-style-type: none"> 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 	

4 Boxhorn (Boxer)

Hauptstrooss (CR334)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/6	Passage pour piétons	- A la hauteur de la maison 72	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 79, du côté impair (arrêt "Haaptstrooss") - Entre les maisons 74 et 82, du côté pair (arrêt "Haaptstrooss")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

4 Boxhorn (Boxer)

Hauptstrooss (CR373)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

4 Boxhorn (Boxer)

Pétzen, an de

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Hauptstrooss (CR373)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

4 Boxhorn (Boxer)

Schéimer, a

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Hauptstrooss (CR334)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

5 Brachtenbach (Bruechtebaach)

Bierig, om.....	71
Driicht, an der	72
Groussgaass (chemins adjacents)	73
Groussgaass (CR309)	74
Hexeknupp, om.....	75
Huppeneck, am.....	76
Uucht, an der	77
Wäissesteen, om	78

5 Brachtenbach (Bruechtebaach)

Bierig, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Groussgaass (CR309)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

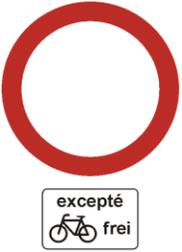
5 Brachtenbach (Bruechtebaach)

Driicht, an der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Groussgaass (CR309)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la maison 2 jusqu'à la fin de la rue	25/04/2022	

5 Brachtenbach (Bruechtebaach)

Groussgaass (chemins adjacents)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/1	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles	- Le chemin entre les maisons 50 et 58, sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Le chemin à côté de la maison 87, sur une longueur de 60m, dans les deux sens (30km/h) - Le chemin entre les maisons 58 et 64, sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- Le chemin à côté de la maison 87, à l'intersection avec la Groussgaass (CR309) - Le chemin entre les maisons 58 et 64, à l'intersection avec la Groussgaass (CR309) (2x)	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Tous les chemins adjacents, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

5 Brachtenbach (Bruechtebaach)

Groussgaass (CR309)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none">- A la hauteur de la maison 12, des deux côtés (arrêt "Om Bierig")- A la hauteur de la maison 39, du côté impair (arrêt "Groussgaass")- Entre les maisons 55 et 63, du côté impair (arrêt "Bei der Kirich")- A côté de la maison 70 (arrêt "Bei der Kirich")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

5 Brachtenbach (Bruechtebaach)

Hexeknupp, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

5 Brachtenbach (Bruechtebaach)

Huppeneck, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Groussgaass (CR309)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

5 Brachtenbach (Bruechtebaach)

Uucht, an der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Groussgaass (CR309)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

5 Brachtenbach (Bruechtebaach)

Wäissesteen, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

6 Lieu-dit Cinqfontaines (Pafemillen)

Haanenhaff, um	80
Kierfichtstrooss	81
Klousterstrooss	82

6 Lieu-dit Cinqfontaines (Pafemillen)

Haanenhaff, um

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (50km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Kierfechtsstrooss	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

6 Lieu-dit Cinqfontaines (Pafemillen)

Kierfichtstrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (50km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Klousterstrooss	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

6 Lieu-dit Cinqfontaines (Pafemillen)

Klousterstrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (50km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- Le tronçon de rue en provenance du couvent, à l'intersection avec le chemin AS4	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

7 Crendal (Kréindel)

Duerefstrooss (CR332)	84
Kesch, bei	85

7 Crendal (Kréindel)

Duerefstrooss (CR332)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- Le tronçon de rue contournant l'église, à l'intersection avec la Duerefstrooss (CR332) (2x)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la rue Bei Kesch, du côté impair (arrêt "Duerefstrooss") - A la hauteur de la maison 32, du côté pair (arrêt "Duerefstrooss")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

7 Crendal (Kréindel)

Kesch, bei

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duerefstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

8 Deiffelt (Deewelt)

Aasselburrer Wee	87
Haaptstrooss (CR332)	88
Stackemer Pad	89

8 Deiffelt (Deewelt)

Aasselburrer Wee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

8 Deiffelt (Deewelt)

Haaptstrooss (CR332)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 31, des deux côtés (arrêt "Haaptstrooss")	10/12/2020 26/11/2021	

8 Deiffelt (Deewelt)

Stackemer Pad

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la Haaptstrooss (CR332) jusqu'à la maison 37	10/12/2020 26/11/2021	

9 Derenbach (Déierbech)

Bierkenhaff, Om	91
Bréil, am.....	92
Brotemer Strooss (CR309).....	93
CR309	94
CR329	95
Driicht, an der	96
Dueref, am	97
Haaptstrooss (N12).....	99
Säitert, Am (CR329B)	100
Schleefstrooss	101
Wëllemt, am.....	102

9 Derenbach (Déierbech)

Bierkenhaff, Om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Schleefstrooss	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

9 Derenbach (Déierbech)

Bréil, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	 <p>excepté riverains et fournisseurs</p>
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

9 Derenbach (Déierbech)

Brotemer Strooss (CR309)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 15, du côté impair (arrêt "Brotemer Strooss") - A la hauteur de la maison 14, du côté pair (arrêt "Brotemer Strooss")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

9 Derenbach (Déierbech)

CR309

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

9 Derenbach (Déierbech)

CR329

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

9 Derenbach (Déierbech)

Driicht, an der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Brotemer Strooss (CR309)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

9 Derenbach (Déierbech)

Dueref, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/6	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- A côté de l'église (1 emplacement)	10/12/2020 26/11/2021	
5/3/1	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- Le parking en face de l'église	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 71, des deux côtés (arrêt "Bei der Kirich") - A la hauteur de la maison 11, des deux côtés (arrêt "Am Dueref")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	
-------	----------------	-------------------------	--------------------------	---

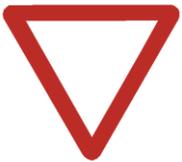
9 Derenbach (Déierbech)

Haaptstrooss (N12)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/6	Passage pour piétons	- A la hauteur de la maison 57	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 124, du côté pair (arrêt "Sauerbur") - A la hauteur de la maison 20, du côté pair (arrêt "Beim Wämperwee") - A côté de la maison 19, du côté impair (arrêt "Beim Wämperwee") - A la hauteur de la maison 62, du côté impair (arrêt "Kapell") - A côté de la maison 62, du côté pair (arrêt "Kapell") - A la hauteur de la maison 100, du côté pair (arrêt "Groësteen") - A la hauteur de la maison 108, du côté impair (arrêt "Groësteen")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

9 Derenbach (Déierbech)

Säitert, Am (CR329B)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none">- Le tronçon de rue en provenance de la Schleefstrooss, à l'intersection avec la Haaptstrooss (N12)- Le tronçon de rue en face de la maison 4, à l'intersection avec la Haaptstrooss (N12)- Le tronçon de rue en face de la maison 4, à l'intersection avec la rue Am Säitert (CR329B)	<p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p>	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none">- Sur toute la longueur, des deux côtés	<p>10/12/2020 26/11/2021</p>	

9 Derenbach (Déierbech)

Schleefstrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- De la rue Am Säitert (CR329B) jusqu'à la maison 32, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
3/6	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue Am Säitert (CR329B)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue 'Am Säitert' (CR329B)	25/04/2022	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

9 Derenbach (Déierbech)

Wëllemt, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

10 Doennange (Diänjen)

Briëll, Am	104
Haaptstrooss (CR332)	105
Heedeknapp, Om.....	106
Huällegaass	107
Juddegaass	108
Katzelt, Op	109
Knupp, Op de.....	110
Lentzeneck, Am	111
Pulljer, Om	112

10 Doennange (Diänjen)

Briëll, Am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking en face de l'église (1 emplacement)	10/12/2020 26/11/2021	
5/3/1	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- Le parking en face de l'église - Le parking à côté du cimetière	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

10 Doennange (Diänjen)

Haaptstrooss (CR332)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 29, du côté pair (arrêt "Haaptstrooss") - A la hauteur de la maison 33, du côté impair (arrêt "Haaptstrooss")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

10 Doennange (Diänjen)

Heedeknapp, Om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Om Pulljer	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

10 Doennange (Diänjen)

Huällegaass

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	 <p>excepté riverains et fournisseurs</p>
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

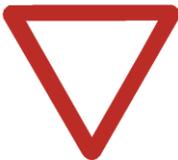
10 Doennange (Diänjen)

Juddegaass

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
3/6	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR332)	25/04/2022	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

10 Doennange (Diänjen)

Katzelt, Op

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Haaptstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

10 Doennange (Diänjen)

Knupp, Op de

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	 <p>excepté riverains et fournisseurs</p>
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR332) (2x)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

10 Doennange (Diänjen)

Lentzeneck, Am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	
2/3/2	Accès interdit aux véhicules ayant une largeur supérieure à . mètres	- A la hauteur de la maison 6 (3m)	25/04/2022	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

10 Doennange (Diänjen)

Pulljer, Om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

11 Hachiville (Helzen)

Beesleker Weeg.....	114
Beiricher Strooss.....	115
Bëschhikt, op	116
Duärrefstrooss (CR333A).....	117
Duärrefstroosss (tronçon de rue entre la maison 45 et l'église)	118
Gringgaass, an der	119
Héid, op der	120
Klaus, an d'	121
Laast d'Bouschen.....	122
Weiler Weeg (CR333).....	123

11 Hachiville (Helzen)

Beesleker Weeg

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

11 Hachiville (Helzen)

Beiricher Strooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/2	Contournement obligatoire	- Sur l'îlot médian, à l'intersection avec le Weiler Weeg (CR333), à droite	10/12/2020 26/11/2021	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec le Weiler Weeg (CR333)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

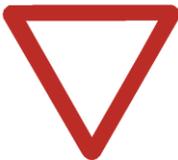
11 Hachiville (Helzen)

Bëschhikt, op

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

11 Hachiville (Helzen)

Duärrefstrooss (CR333A)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- Le tronçon de rue en provenance de l'église, à l'intersection avec la Duärrefstrooss (CR333A) (à la hauteur de la maison 26)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec le Weiler Weeg (CR333), du côté impair (arrêt "Kräizung") - A la hauteur de la maison 3, du côté impair (arrêt "Kräizung") - A la hauteur de la maison 62, du côté pair (arrêt "Duärrefstrooss") - A côté de la maison 76, du côté pair (arrêt "An d'Klaus") - A la hauteur de la maison 84, du côté pair (arrêt "Bei der Kirich")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

11 Hachiville (Helzen)

Duärefstroos (tronçon de rue entre la maison 45 et l'église)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärefstroos (CR333A), en face de la maison 84	10/12/2020 26/11/2021	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la Duärefstroos (CR333A), en face de la maison 66	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

11 Hachiville (Helzen)

Gringgaass, an der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärefstrooss (CR333A)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

11 Hachiville (Helzen)

Héid, op der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärefstrooss (CR333A)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parçage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

11 Hachiville (Helzen)

Klaus, an d'

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- De la maison 8 jusqu'à la fin de la rue, dans les deux sens (30km/h)	25/04/2022	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärrefstrooss (CR333A)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

11 Hachiville (Helzen)

Laast d'Bouschen

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la Duärrefstrooss (CR333A)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

11 Hachiville (Helzen)

Weiler Weeg (CR333)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/2	Contournement obligatoire	- Sur l'îlot médian, à l'intersection avec la Duärrefstrooss (CR333A), à droite	10/12/2020 26/11/2021	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la Duärrefstrooss (CR333A)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

12 Hamiville (Heesdref)

Allerburrer Knapp, om	125
Bakeseck, am	126
Béiger Wee	127
Burreneck, am.....	129
Driicht, an der	130
Haaptstrooss (N12).....	131
Kierchestrooss	132
Kréindler Wee	133
Krämmeleck, am	134
Toutschewee	135
Wëntger Wee.....	136

12 Hamiville (Heesdref)

Allerburrer Knapp, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

12 Hamiville (Heesdref)

Bakeseck, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

12 Hamiville (Heesdref)

Béiger Wee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parçage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking devant la salle des fêtes (1 emplacement)	10/12/2020 26/11/2021	
5/3/1	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- Le parking devant la salle des fêtes	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la rue Am Bakeseck, du côté impair (arrêt "Bei der Kirich") - A l'intersection avec la Kierchestrooss, du côté pair (arrêt "Bei der Kirich")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	
-------	----------------	-------------------------	--------------------------	---

12 Hamiville (Heesdref)

Burreneck, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

12 Hamiville (Heesdref)

Driicht, an der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

12 Hamiville (Heesdref)

Haaptstrooss (N12)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none">- A la hauteur de la maison 59, du côté impair (arrêt "Beim Toutschewee")- A la hauteur de la maison 57, du côté pair (arrêt "Beim Toutschewee")- A la hauteur de la maison 16, du côté pair (arrêt "Haaptstrooss")- A la hauteur de la maison 19, du côté impair (arrêt "Haaptstrooss")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

12 Hamiville (Heesdref)

Kierchestrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

12 Hamiville (Heesdref)

Kréindler Wee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

12 Hamiville (Heesdref)

Krämmeleck, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

12 Hamiville (Heesdref)

Toutschewee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

12 Hamiville (Heesdref)

Wëntger Wee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

13 Hinterhasselt (Hannerhasselt)

Duarrefstrooss	138
----------------------	-----

13 Hinterhasselt (Hannerhasselt)

Duarrefstrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- De la maison 8 jusqu'à la maison 2, dans les deux sens (50km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

14 Hoffelt (Houfelt)

Driicht, an der (CR333)	140
Duärrefstrooss (CR333)	141
Duärrefstrooss (CR362)	142
Duärrefstrooss (tronçon de rue entre les maisons 5 et 21)	143
Helzer Wiss, an d'	144
Huälleweeg, am	145
Kanal, om.....	146
Kierchestrooss	147
Krauer, a	148
Millebiärig, om.....	149
Scheerbichgaass	150

14 Hoffelt (Houfelt)

Driicht, an der (CR333)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärrefstrooss (CR333 et CR362)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 41, du côté impair (arrêt "Driicht") - A la hauteur de la maison 40, du côté pair (arrêt "Driicht")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

14 Hoffelt (Houfelt)

Duärefstrooss (CR333)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 139, des deux côtés (arrêt "Beim Huälleweeg")	10/12/2020 26/11/2021	

14 Hoffelt (Houfelt)

Duärefstrooss (CR362)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/6	Passage pour piétons	<ul style="list-style-type: none">- A la hauteur de la maison 27- A la hauteur de la maison 81	<p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p>	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none">- Sur toute la longueur, des deux côtés	<p>10/12/2020 26/11/2021</p>	
5/4/1	Arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none">- A la hauteur de la maison 27, du côté pair (arrêt "Duärefstrooss")- A la hauteur de la maison 32, du côté impair (arrêt "Duärefstrooss")	<p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p>	

14 Hoffelt (Houfelt)

Duärrastrooss (tronçon de rue entre les maisons 5 et 21)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- De la maison 13 jusqu'à la maison 21 - De la maison 13 jusqu'à la maison 5	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärrastrooss (CR362)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

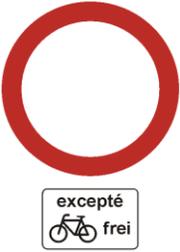
14 Hoffelt (Houfelt)

Helzer Wiss, an d'

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	25/04/2022	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

14 Hoffelt (Houfelt)

Huälleweeg, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/1	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- De la Duärrefstrooss (CR333) (à côté de la maison 136) jusqu'à la maison 65, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la Duärrefstrooss (CR362) jusqu'aux maisons 3,4 et 29	10/12/2020 26/11/2021	

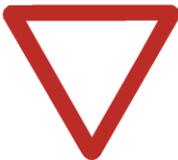
14 Hoffelt (Houfelt)

Kanal, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärefstrooss (CR333)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

14 Hoffelt (Houfelt)

Kierchestrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärefstrooss (CR362)	10/12/2020 26/11/2021	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la rue An der Driicht (CR333)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 12, du côté pair (arrêt "Bei der Kirich")	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

14 Hoffelt (Houfelt)

Krauwër, a

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärefstrooss (CR333)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parçage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

14 Hoffelt (Houfelt)

Millebiärig, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- De la rue 'An d'Helzer Wiss' jusqu'à la fin de la rue, dans les deux sens (30km/h)	25/04/2022	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärrefstrooss (CR362)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

14 Hoffelt (Houfelt)

Scheerbichgaass

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue An der Driicht (CR333) (2x)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

15 Lentzweiler (Lentzweiler)

Bäsch, om (CR332)	152
Haaptstrooss (CR332)	153
Haaptstrooss (CR332A)	154

15 Lentzweiler (Lentzweiler)

Bäsch, om (CR332)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	 <p>excepté riverains et fournisseurs</p>
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (CR332), du côté impair (arrêt "Hauptstrooss")	10/12/2020 26/11/2021	

15 Lentzweiler (Lenzweiler)

Haaptstrooss (CR332)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la rue Om Bësch (CR332) (arrêt "Haaptstrooss")	10/12/2020 26/11/2021	

15 Lentzweiler (Lenzweiler)

Haaptstrooss (CR332A)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la rue Om Bësch, (CR332), du côté pair (arrêt "Haaptstrooss")	10/12/2020 26/11/2021	

16 Lullange (Lelljen)

Duarrefstrooss	156
Haaptstrooss (CR332)	157
Kapellestrooss	158
Stackemer Wee	159
Tëschent d'Gaarden.....	160
Tomm, op der	161
Wëntger Wee	162

16 Lullange (Lelljen)

Duarrefstrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/6	Passage pour piétons	- A la hauteur de la maison 30	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 6, du côté pair (arrêt "Tèschent d'Gaarden") - A l'intersection avec le Wëntger Wee, du côté impair (arrêt "Tèschent d'Gaarden") - A la hauteur de la maison 63, du côté impair (arrêt "Duarrefstrooss") - A la hauteur de la maison 52, du côté pair (arrêt "Duarrefstrooss")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la maison 6 jusqu'à la maison 75	10/12/2020 26/11/2021	

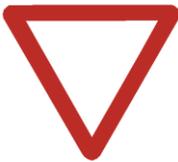
16 Lullange (Lelljen)

Haaptstrooss (CR332)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec le Wëntger Wee, du côté est (arrêt "Haaptstrooss") - A l'intersection avec la rue Tëschent d'Gaarden, du côté ouest (arrêt "Haaptstrooss")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

16 Lullange (Lelljen)

Kapellestrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

16 Lullange (Lelljen)

Stackemer Wee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	25/04/2022	 <p>excepté riverains et fournisseurs</p>
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la Duarrefstrooss jusqu'à la maison 30	10/12/2020 26/11/2021	

16 Lullange (Lelljen)

Tëschent d'Gaarden

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

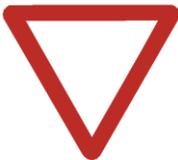
16 Lullange (Lelljen)

Tomm, op der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

16 Lullange (Lelljen)

Wëntger Wee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

17 Lieu dit Maulusmühle (Maulusmillen)

Baach, un der	164
Camping, om	165
Klengen Wee, am	166

17 Lieu dit Maulusmühle (Maulusmillen)

Baach, un der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/3	Accès interdit aux véhicules ayant une hauteur supérieure à ... mètres	- A la hauteur du passage à niveau, dans les deux sens (4,8m)	10/12/2020 26/11/2021	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (50km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Cliärwer Strooss (CR335)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

17 Lieu dit Maulusmühle (Maulusmillen)

Camping, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (50km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Cliärwer Strooss (CR335)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

17 Lieu dit Maulusmühle (Maulusmillen)

Klengen Wee, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (50km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Cliärwer Strooss (CR335)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

18 Niederwampach (Nidderwampech)

Baastnacher Wee	168
Beetel, a.....	169
Burrebiërg	170
Haaptstrooss (CR329)	171
Knupp, om	172
Schock, op d'	173

18 Niederwampach (Nidderwampech)

Baastnacher Wee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

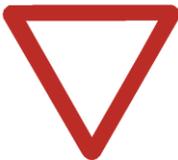
18 Niederwampach (Nidderwampech)

Beetel, a

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

18 Niederwampach (Nidderwampech)

Burrebierg

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la rue A Beetel jusqu'à la rue Om Knupp	10/12/2020 26/11/2021	

18 Niederwampach (Nidderwampech)

Haaptstrooss (CR329)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/6	Passage pour piétons	<ul style="list-style-type: none"> - A l'intersection avec la rue Burrebiérg - A l'intersection avec la rue Laast d'Schmëdd 	<p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p>	
5/1/1	Stationnement et parçage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none"> - Sur toute la longueur, des deux côtés 	<p>10/12/2020 26/11/2021</p>	
5/4/1	Arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none"> - A l'intersection avec la Burrebiérg, du côté pair (arrêt "A Beetel") - A l'intersection avec la rue Laast d'Schmëdd, du côté impair (arrêt "Haaptstrooss") - A l'intersection avec la rue Om Knupp, du côté pair (arrêt "Haaptstrooss") 	<p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p>	

18 Niederwampach (Nidderwampech)

Knupp, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/6	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

18 Niederwampach (Nidderwampech)

Schock, op d'

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- De la Haaptstrooss (CR329) jusqu'à la maison 11, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

19 Oberwampach (Uewerwampech)

Al Millen, an d'.....	175
Bierig, am.....	176
Bungert, om	177
chemin de liaison entre la rue Am Wolereck et la rue An d'al Millen.....	178
Duerefstrooss (CR329)	179
Eck, am.....	180
Groën Duer, om	181
Hënnische Bierig, am.....	182
Huerkels, Hënnischt.....	183
Huerkels, Viischt	184
Kiemel, om.....	185
Lee, op der.....	186
Wolereck, am.....	187

19 Oberwampach (Uewerwampech)

Al Millen, an d'

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Duerefstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

19 Oberwampach (Uewerwampech)

Bierig, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/6	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la Duerefstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la Duerefstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 62, du côté pair - A la hauteur de la maison 65, du côté impair	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

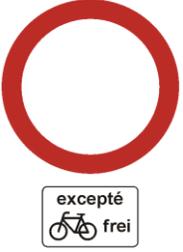
19 Oberwampach (Uewerwampech)

Bungert, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duerefstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

19 Oberwampach (Uewerwampech)

chemin de liaison entre la rue Am Wolereck et la rue An d'al Millen

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/1	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

19 Oberwampach (Uewerwampech)

Duerefstrooss (CR329)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/6	Passage pour piétons	<ul style="list-style-type: none"> - A la hauteur de la maison 10, Am Eck - A la hauteur de la maison 64 	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none"> - Sur toute la longueur, des deux côtés 	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none"> - A l'intersection avec la rue Om Kiemel, du côté impair (arrêt "Bréck") - A la hauteur de la maison 10 (Am Eck), du côté pair (arrêt "Duerefstrooss") 	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

19 Oberwampach (Uewerwampech)

Eck, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duerefstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

19 Oberwampach (Uewerwampech)

Groën Duer, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la Hennischt Huerkeis jusqu'à la maison 1	10/12/2020 26/11/2021	

19 Oberwampach (Uewerwampech)

Hënnische Bierig, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la rue Am Bierig jusqu'à la maison 14	10/12/2020 26/11/2021	

19 Oberwampach (Uewerwampech)

Huerkels, Hënnischt

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Am Bierig	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la rue Viischt Huerkels jusqu'à la maison 15 - A l'intersection avec la rue Om groën Duer, sur une longueur de 40m	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

19 Oberwampach (Uewerwampech)

Huerkels, Viischt

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- De 30m de l'intersection avec la rue Hënnischt Huerkels jusqu'à la rue Am Bierig	10/12/2020 26/11/2021	
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duerefstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

19 Oberwampach (Uewerwampech)

Kiemel, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duerefstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/3/1	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- Le parking à côté du centre culturel	25/04/2022	

19 Oberwampach (Uewerwampech)

Lee, op der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Duerefstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

19 Oberwampach (Uewerwampech)

Wolereck, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- De la Duerefstrooss jusqu'à la maison 36, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duerefstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- En face de la maison 24 (1 emplacement)	25/04/2022	

20 Rumlange (Rëmeljen)

Baach, op der (CR373)	189
Bësch, op de (CR373).....	190
Eck, am.....	191
Gaass, an der	192
Knäppchen, om.....	193
Stackemer Weeg	194

20 Rumlange (Rëmeljen)

Baach, op der (CR373)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la rue An der Gaass et la rue Op de Bësch (CR373), du côté impair (arrêt "Om Knäppchen")	10/12/2020 26/11/2021	

20 Rumlange (Rëmeljen)

Bësch, op de (CR373)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la rue Op der Baach (CR373), du côté impair (arrêt "Om Knäppchen")	10/12/2020 26/11/2021	

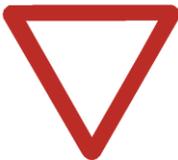
20 Rumlange (Rëmeljen)

Eck, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	25/04/2022	 <p>excepté riverains et fournisseurs</p>
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

20 Rumlange (Rëmeljen)

Gaass, an der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec le CR373	25/04/2022	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la rue Op der Baach (CR373) et la rue Op de Bësch (CR373), du côté impair (arrêt "Om Knäppchen")	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

20 Rumlange (Rëmeljen)

Knäppchen, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Op de Bësch (CR373)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

20 Rumlange (Rëmeljen)

Stackemer Weeg

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

21 Sassel (Saassel)

Burrewee	196
Kierchestrooss	197
Knupp, op der	198
Millewee (CR373)	199

21 Sassel (Saassel)

Burrewee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

21 Sassel (Saassel)

Kierchestrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec le Millewee (CR373)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la maison 6 jusqu'à la maison 29	25/04/2022	

21 Sassel (Saassel)

Knupp, op der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Kierchestrooss	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la maison 3 jusqu'à la maison 28	25/04/2022	

21 Sassel (Saassel)

Millewee (CR373)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la Kierchestrooss, du côté pair (arrêt "Beim Millewee")	10/12/2020 26/11/2021	

22 Schimpach (Schëmpech)

Dall, an den.....	201
Haaptstrooss (part communale)	202
Laast d'Schmëdd	203
Millen, op d'	204

22 Schimpach (Schëmpech)

Dall, an den

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

22 Schimpach (Schëmpech)

Haaptstrooss (part communale)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la maison 14 jusqu'à la maison 75	25/04/2022	

22 Schimpach (Schëmpech)

Laast d'Schmëdd

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (CR329)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

22 Schimpach (Schëmpech)

Millen, op d'

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

23 Stockem (Stackem)

Diänjer Wee	206
Driicht, an der	207
Duärrefstrooss (CR373)	208
Ënnischten Eck, am	209

23 Stockem (Stackem)

Diänjer Wee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	 <p>excepté riverains et fournisseurs</p>
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

23 Stockem (Stackem)

Driicht, an der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärefstrooss (CR373)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la Duärefstrooss (CR373), du côté impair (arrêt "Duärefstrooss")	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

23 Stockem (Stackem)

Duärefstrooss (CR373)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/3/1	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- Le parking à côté de l'église	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la rue An der Driicht, du côté pair (arrêt "Duärefstrooss") - A la hauteur de la maison 43, du côté impair (arrêt "Duärefstrooss")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

23 Stockem (Stackem)

Ënnischten Eck, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärrefstroosss (CR373)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

24 Troine (Tratten)

Duarrefstrooss (CR332)	211
Faleschbierig, am.....	212
Hannerhasselter Strooss.....	213
Hannert dem Duarref	214
Houfelter Wee (CR333).....	215
Hutt, op der	216
Léibrich, a	217
Lukesknupp, om.....	218
Milleschknupp, om	219
Uëwwent der Kirich	220
Zalander, am (CR333)	222

24 Troine (Tratten)

Duarrefstrooss (CR332)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	<ul style="list-style-type: none">- A l'intersection avec la Hannerhasselter Strooss, du côté impair (arrêt "Duarrefstrooss")- A la hauteur de la maison 44, du côté pair (arrêt "Duarrefstrooss")- A la hauteur de la maison 29, du côté impair (arrêt "Bréck")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

24 Troine (Tratten)

Faleschbierig, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

24 Troine (Tratten)

Hannerhasselter Strooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duarrefstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

24 Troine (Tratten)

Hannert dem Duarref

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none">- A l'intersection avec la Duarrefstrooss (CR332)- A l'intersection avec le Houfelter Wee (CR333)	<ul style="list-style-type: none">10/12/202026/11/202110/12/202026/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none">- Sur toute la longueur, des deux côtés	<ul style="list-style-type: none">10/12/202026/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	<ul style="list-style-type: none">- De la Duarrefstrooss (CR332) jusqu'à la maison 18	<ul style="list-style-type: none">10/12/202026/11/2021	

24 Troine (Tratten)

Houfelter Wee (CR333)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duarrefstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

24 Troine (Tratten)

Hutt, op der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duarrefstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/2	Zone résidentielle	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

24 Troine (Tratten)

Léibrich, a

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duarrefstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

24 Troine (Tratten)

Lukesknupp, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duarrefstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

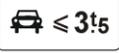
24 Troine (Tratten)

Milleschnupp, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

24 Troine (Tratten)

Uëwwent der Kirich

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duarrefstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parçage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking à côté de la maison 20 (1 emplacement)	10/12/2020 26/11/2021	 
5/3/1	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- Le parking à côté de la maison 20	10/12/2020 26/11/2021	 
5/4/1	Arrêt d'autobus	- Entre les maisons 12 et 20, du côté pair (arrêt "Bei der Kirich")	10/12/2020 26/11/2021	

6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	25/04/2022 
-------	----------------	-------------------------	---

24 Troine (Tratten)

Zalander, am (CR333)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duarrefstrooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

25 Troine-Route (Trätterstrooss)

Alberbierig, om.....	224
Alberknapp, om.....	225
Patzerat, op	226
Roerich, op der	227
Schachkrutchen, om	228
Strooss, Op der (CR333)	229

25 Troine-Route (Trätterstrooss)

Alberbierig, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

25 Troine-Route (Trätterstrooss)

Alberknapp, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Op der Strooss (CR333)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

25 Troine-Route (Trätterstrooss)

Patzerat, op

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Op der Strooss (CR333)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

25 Troine-Route (Trätterstrooss)

Roerich, op der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

25 Troine-Route (Trätterstrooss)

Schachkrutchen, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Op der Strooss (CR333)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

25 Troine-Route (Trätterstrooss)

Strooss, Op der (CR333)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/6	Passage pour piétons	- A la hauteur de la maison 23	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la rue Op Patzerat, du côté pair (arrêt "Op der Strooss") - A l'intersection avec la rue Om Schachkrutchen, du côté impair (arrêt "Op der Strooss")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

26 Weiler (Weiler)

Duärefstrooss (CR333)	231
Leiekaul, op d' (CR333B)	232
Louwee	233

26 Weiler (Weiler)

Duärefstrooss (CR333)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 34, du côté impair (arrêt "Duärefstrooss") - A l'intersection avec le Louwee, du côté pair (arrêt "Duärefstrooss")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

26 Weiler (Weiler)

Leiekaul, op d' (CR333B)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärefstrooss (CR333)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

26 Weiler (Weiler)

Louwee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Duärefstrooss (CR333)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

27 Wincrange (Wëntger)

Béigener Strooss (CR332)	235
Duärefstrooss	236
Fuuschent, vir	237
Haaptstrooss (N12).....	238
Houfelter Wee	239
Kapellestrooss	240
Kiemel, om ale (campus communal)	241
Kiemel, om ale (campus scolaire)	243
Knupp, om	246
Lëllger Wee.....	247
Spréckt, op d'	248

27 Wincrange (Wëntger)

Béigener Strooss (CR332)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (N12) (2x)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 4, du côté pair (arrêt "Béigener Strooss") - A la hauteur de la maison 5, du côté impair (arrêt "Béigener Strooss") - A l'intersection avec la Duärefstrooss, des deux côtés (arrêt "Bei der Kapell")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

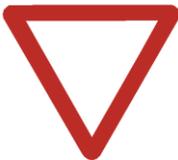
27 Wincrange (Wëntger)

Duärefstrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- De la maison 28 jusqu'à la Haaptstrooss (N12)	25/04/2022	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Béigener Strooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parçage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

27 Wincrange (Wëntger)

Fuuschent, vir

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Béigener Strooss (CR332)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

27 Wincrange (Wëntger)

Haaptstrooss (N12)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/5/1	Interdiction de dépassement	- De la maison 88 jusqu'à 100m après l'intersection avec la Béigener Strooss (CR332), dans les deux sens	10/12/2020 26/11/2021	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- De la maison 121 jusqu'à l'entrée en localité en direction de Hamiville, dans les deux sens (70km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
3/2	Contournement obligatoire	- Sur l'îlot médian à la hauteur de la maison 101, à droite	10/12/2020 26/11/2021	
3/6	Passage pour piétons	- A la hauteur de la maison 101 - A la hauteur de la maison 76	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 76, du côté pair (arrêt "Haaptstrooss") - A l'intersection avec le Lëllger Wee, du côté impair (arrêt "Haaptstrooss")	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

27 Wincrange (Wëntger)

Houfelter Wee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

27 Wincrange (Wëntger)

Kapellestrooss

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

27 Wincrange (Wëntger)

Kiemel, om ale (campus communal)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- De la N12 jusqu'au centre d'intervention	25/04/2022	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (N12) (2x)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parçage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/2/1	Stationnement interdit	- Du centre d'intervention jusqu'à la Hauptstrooss (N12), des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking à côté du terrain de football (1 emplacement) - Sur le parking à côté du centre médical (1 emplacement) - Sur le parking devant la mairie (1 emplacement) - Sur le parking devant le centre médical (1 emplacement)	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/2/3	Stationnement interdit, excepté véhicules électriques	- Sur le parking devant la mairie (2 emplacements)	10/12/2020 26/11/2021	

5/2/4	Stationnement interdit, excepté autobus / autocars	- Sur l'encoche en face du centre d'intervention	25/04/2022	 
5/3/1	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	<ul style="list-style-type: none"> - Le parking devant la mairie - Le parking à côté du terrain de football - Le parking à côté du réservoir d'eau - Le parking à côté du centre médical - Le parking devant et en face du centre médical 	<ul style="list-style-type: none"> 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 	 
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A côté du centre médical	25/04/2022	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

27 Wincrange (Wëntger)

Kiemel, om ale (campus scolaire)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- Le tronçon le long des quais de bus, sur toute la longueur, du nord vers le sud	10/12/2020 26/11/2021	
2/4/1	Interdiction de tourner à droite	- Sur le parking devant la maison relais, à l'intersection avec le tronçon de rue le long des quais de bus, à droite	10/12/2020 26/11/2021	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur le tronçon le long des quais de bus, sur toute la longueur (30km/h) - Sur le tronçon le long du hall sportif, sur toute la longueur, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
3/2	Contournement obligatoire	- Sur l'îlot médian à l'intersection avec la Hauptstrooss (N12), à droite	10/12/2020 26/11/2021	
3/5	Voie réservée aux véhicules des services de transports publics	- Sur le tronçon le long des quais de bus, sur toute la longueur, à droite	10/12/2020 26/11/2021	  
3/6	Passage pour piétons	- Sur le tronçon le long du hall sportif, à la hauteur de l'accès principal	10/12/2020 26/11/2021	

4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Haaptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la rue Haaptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/2/1	Stationnement interdit	- Sur le parking devant la maison relais, le long de la maison relais (Kiss & Go) - Sur le tronçon le long du hall sportif, à la hauteur du parking du hall sportif, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/2/2	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking en face des quais de bus (2 emplacements) - Sur le parking à côté du terrain de football (2 emplacements) - Sur le parking devant la maison relais (2 emplacements)	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/2/3	Stationnement interdit, excepté véhicules électriques	- Sur le parking devant la maison relais (2 emplacements)	10/12/2020 26/11/2021	
5/3/1	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- Le parking devant la maison relais - Le parking le long des quais de bus - Le parking à côté du terrain de football - Le parking devant le hall sportif	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020	

			26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- Sur le tronçon le long des quais de bus, du côté de l'école (8x)	10/12/2020 26/11/2021	

27 Wincrange (Wëntger)

Knupp, om

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none"> - A l'intersection avec la Béigener Strooss (CR332) - A l'intersection avec la Haaptstrooss (N12) 	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
5/4/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la Haaptstrooss (N12), des deux côtés (arrêt "Op der Loh")	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

27 Wincrange (Wëntger)

Lëllger Wee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- De la maison 3 jusqu'à la fin de la localité, dans les deux sens (30km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Hauptstrooss (N12)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

27 Wincrange (Wëntger)

Spréckt, op d'

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Allerborn.....	250
chemins ruraux dans la section Asselborn	251
chemins ruraux dans la section Boevange	253
chemins ruraux dans la section Boxborn.....	254
chemins ruraux dans la section Brachtenbach	255
chemins ruraux dans la section Crendal.....	256
chemins ruraux dans la section Derenbach.....	257
chemins ruraux dans la section Doennange.....	259
chemins ruraux dans la section Hachville	260
chemins ruraux dans la section Hamiville.....	261
chemins ruraux dans la section Hoffelt.....	262
chemins ruraux dans la section Lullange.....	264
chemins ruraux dans la section Niederwampach	266
chemins ruraux dans la section Oberwampach	267
chemins ruraux dans la section Rumlange.....	269
chemins ruraux dans la section Sassel	270
chemins ruraux dans la section Stockem	271
chemins ruraux dans la section Troine.....	272
chemins ruraux dans la section Weiler.....	273
chemins ruraux dans la section Wincrange	274

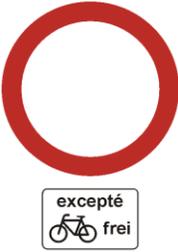
28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Allerborn

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Le chemin AL4, sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin AL4, en provenance de la N12, à l'intersection avec le chemin OW2 - Le chemin AL4, à l'intersection avec la N20 - Le chemin AL4, à l'intersection avec la N12 - Le chemin AL5, à l'intersection avec le chemin AL2 - Le chemin AL3, à l'intersection avec la N20 	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 25/04/2022	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Asselborn

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/1	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles	- Le chemin AS12 (Eemeschbaach), du chemin HO5 jusqu'à la N12	10/12/2020 26/11/2021	
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Le chemin AS2, sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t) - Le chemin AS8 (chemin dans le prolongement de la rue op der Schleed), sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t) - Le chemin AS9 (chemin dans le prolongement de la rue Uäwwelanst), sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- Le chemin AS1, à l'intersection avec le CR333 - Le chemin AS2, à l'intersection avec le CR333 - Le chemin AS3, à l'intersection avec la N12 - Le chemin AS3, à l'intersection avec le CR333 - Le chemin AS4, à l'intersection avec le CR333 - Le chemin AS7 (chemin dans le prolongement de la rue Om Knupp), à l'intersection avec le CR334 - Le chemin AS11, à l'intersection avec la N12 - Le chemin AS12 (Eemeschbaach), à l'intersection avec le CR333B - Le chemin AS14, à l'intersection avec le CR333B	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	

5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
-------	---	---	--------------------------	--

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Boevange

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none">- Le chemin BOE1, à l'intersection avec le CR332- Le chemin BOE1, à l'intersection avec le chemin WI2 (chemin dans le prolongement du Lellger Wee à Wincrange)- Le chemin BOE2, à l'intersection avec le CR332	<p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p>	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none">- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	<p>10/12/2020 26/11/2021</p>	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Boxhorn

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- Le chemin BO4, à l'intersection avec le CR373A	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Brachtenbach

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- Le chemin BR9, à l'intersection avec le CR309	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Crendal

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none">- Le chemin CR1, à l'intersection avec le CR332- Le chemin CR2, à l'intersection avec le CR332- Le chemin CR3, à l'intersection avec le CR332- Le chemin CR5, à l'intersection avec la rue Bei Kesch	<ul style="list-style-type: none">10/12/202026/11/202110/12/202026/11/202110/12/202026/11/202110/12/202026/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none">- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	<ul style="list-style-type: none">10/12/202026/11/2021	

28 en dehors des agglomérations

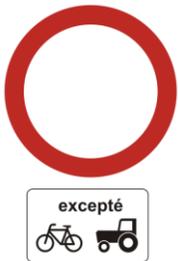
chemins ruraux dans la section Derenbach

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin DE1 (Op der Haard), sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t) - Le chemin DE2, sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t) 	<p>25/04/2022</p> <p>25/04/2022</p>	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin DE1 (Op der Haard), sur toute la longueur, dans les deux sens (50km/h) 	25/04/2022	
3/2	Contournement obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin DE8 (chemin dans le prolongement de la Schleefstrooss), sur l'îlot médian à l'intersection avec le CR309, à droite 	<p>10/12/2020</p> <p>26/11/2021</p>	
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin DE1 (Op der Haard), à l'intersection avec la Brotemerstrooss (CR309) - Le chemin DE1 (Op der Haard), à l'intersection avec la N12 - Le chemin DE3 (chemin dans le prolongement de la rue Am Dueref), à l'intersection avec le CR309 - Le chemin DE4, à l'intersection avec le chemin DE5 - Le chemin DE4, à l'intersection avec le CR309 - Le chemin DE5 (chemin dans le prolongement de la rue Am Wëllemt), à l'intersection avec la N12 	<p>10/12/2020</p> <p>26/11/2021</p> <p>10/12/2020</p> <p>26/11/2021</p> <p>10/12/2020</p> <p>26/11/2021</p> <p>10/12/2020</p> <p>26/11/2021</p> <p>10/12/2020</p> <p>26/11/2021</p>	
4/2	Arrêt	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin DE8 (chemin dans le prolongement de la Schleefstrooss), à l'intersection avec le CR309 	25/04/2022	

5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	
-------	---	---	--------------------------	--

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Doennange

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/3	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines automotrices	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin DO7 (chemin dans le prolongement de la rue Om Pulljer), sur toute la longueur - Le chemin DO6, sur toute la longueur - Le chemin DO4, sur toute la longueur - Le chemin DO5, sur toute la longueur - Le chemin DO8, sur toute la longueur - Le chemin DO9 (Op Langstéck), sur toute la longueur - Le chemin DO10 (chemin dans le prolongement de la Juddegaass), sur toute la longueur 	<ul style="list-style-type: none"> 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 	
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin DO1 (chemin dans le prolongement de la rue Am Briëll), sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t) 	<ul style="list-style-type: none"> 10/12/2020 26/11/2021 	
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin DO9 (Op Langstéck), à l'intersection avec le chemin DO7 (chemin dans le prolongement de la rue Om Pulljer) - Le chemin DO3, à l'intersection avec la N18 - Le chemin DO1, à l'intersection avec la N18 	<ul style="list-style-type: none"> 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none"> - Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés 	<ul style="list-style-type: none"> 10/12/2020 26/11/2021 	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Hachiville

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none">- Le chemin HA8, à l'intersection avec le chemin HA7 (chemin dans le prolongement de la Beiricher Strooss)- Le chemin HA9, à l'intersection avec le chemin HA7 (chemin dans le prolongement de la Beiricher Strooss)	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none">- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

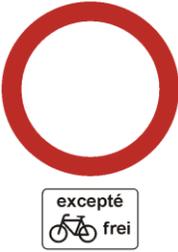
28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Hamiville

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- Le chemin HAM1 (chemin de liaison entre Troine-Route et Hamiville), à l'intersection avec la N12	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

28 en dehors des agglomérations

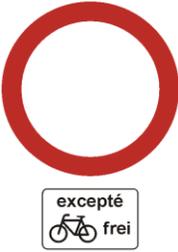
chemins ruraux dans la section Hoffelt

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/1	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles	- Le chemin HO2 (chemin dans le prolongement de la rue Om Kanal), sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin HO3 (chemin dans le prolongement de la rue Om Millbiärig), à l'intersection avec la N12 - Le chemin HO4, à l'intersection avec le chemin H03 (chemin dans le prolongement de la rue Om Millbiärig) - Le chemin HO5, à l'intersection avec le chemin H03 (chemin dans le prolongement de la rue Om Millbiärig) - Le chemin HO6, à l'intersection avec le chemin H03 (chemin dans le prolongement de la rue Om Millbiärig) - Le chemin HO7, à l'intersection avec le chemin H03 (chemin dans le prolongement de la rue Om Millbiärig) - Le chemin HO8, à l'intersection avec le chemin H03 (chemin dans le prolongement de la rue Om Millbiärig) - Le chemin HO7, à l'intersection avec le CR362 - Le chemin HO10, à l'intersection avec le CR362 - Le chemin HO8, à l'intersection avec le CR362 - Le chemin HO14, à l'intersection avec le CR362 - Le chemin HO15, à l'intersection avec le CR362 - Le chemin HO11, à l'intersection avec le CR362 - Le chemin HO15, à l'intersection avec le CR333 	<ul style="list-style-type: none"> 10/12/2020 26/11/2021 	

		- Le chemin HO16, à l'intersection avec le CR333	10/12/2020 26/11/2021	
		- Le chemin HO17, à l'intersection avec le CR333 (2x)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Lullange

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/1	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles	- Le chemin LU1, du chemin ST6 à la N18	10/12/2020 26/11/2021	
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Le chemin LU2 (chemin dans le prolongement du Stackemer Wee), sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- Le chemin LU1, à l'intersection avec la N12 - Le chemin LU3, à l'intersection avec la N18 - Le chemin LU3, à l'intersection avec le CR332 - Le chemin LU6, à l'intersection avec le chemin WI2 (chemin dans le prolongement du Lellger Wee à Wincrange) - Le chemin LU7, à l'intersection avec la N12 - Le chemin LU8, à l'intersection avec la N12	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

5/3/1	Parking / Parking-relais pour véhicules automoteurs ≤ 3,5t	- Le chemin LU1, le parking à l'intersection avec le parking ST6	10/12/2020 26/11/2021	
-------	--	--	--------------------------	---

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Niederwampach

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Le chemin NW1 (chemin vers Longvilly en Belgique), du chemin NW12 jusqu'à la frontière nationale, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin NW1 (chemin vers Longvilly en Belgique), à l'intersection avec le chemin NW12 - Le chemin NW3, à l'intersection avec le chemin NW12 - Le chemin NW3, en provenance du chemin NW12, à l'intersection avec la rue Om Knupp - Le chemin NW2, à l'intersection avec le CR329 - Le chemin NW7, à l'intersection avec le CR329 	10/12/2020 26/11/2021 25/04/2022 25/04/2022 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Oberwampach

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin OW11 (chemin dans le prolongement de la rue Om Kiemel), de la rue Om Kiemel jusqu'au chemin OW12, dans les deux sens (3,5t) - Le chemin OW2 (chemin dans le prolongement de la rue An d'al Millen), sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t) - Le chemin OW3, sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t) - Le chemin OW1 (chemin entre la rue Am Wolereck et la N20), sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t) 	<p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p>	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin OW7 (Bierig), du chemin OW10 jusqu'à la rue Om Bierig, dans les deux sens (50km/h) 	<p>10/12/2020 26/11/2021</p>	
3/2	Contournement obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin OW7 (Bierig), sur l'îlot médian à l'intersection avec le CR309, à droite 	<p>10/12/2020 26/11/2021</p>	
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin OW3, à l'intersection avec le chemin OW2 - Le chemin OW5, à l'intersection avec le CR329 (2x) - Le chemin OW6, à l'intersection avec le CR329 - Le chemin OW10, à l'intersection avec le chemin OW7 (Bierig) - Le chemin OW8 (chemin dans le prolongement de la rue Om groën Duer), en provenance d'Oberwampach, à l'intersection avec le chemin OW9 	<p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p>	

4/2	Arrêt	- Le chemin OW7 (Bierig), à l'intersection avec le CR309 10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés 10/12/2020 26/11/2021	

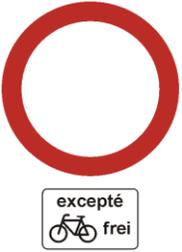
28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Rumlange

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin RU4, sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t) - Le chemin RU6, sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t) 	<p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p>	
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none"> - Le chemin RU2, à l'intersection avec le CR373 - Le chemin RU2, à l'intersection avec le CR373A - Le chemin RU4, à l'intersection avec la N18 - Le chemin RU1, à l'intersection avec le CR373 	<p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p> <p>10/12/2020 26/11/2021</p>	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none"> - Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés 	<p>10/12/2020 26/11/2021</p>	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Sassel

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/1	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles	- Le chemin SA8, sur toute la longueur	10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- Le chemin SA6 (Breedewee), à l'intersection avec le CR373 - Le chemin SA9, à l'intersection avec le CR373 - Le chemin SA7, à l'intersection avec le CR373	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Stockem

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/4	Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas	- Le chemin ST1, du chemin ST2 jusqu'au chemin AS8 (Op der Millen)	10/12/2020 26/11/2021	 en cas de neige ou de verglas
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Le chemin ST6 (Am Wämper Pad), du chemin LU1 jusqu'à la rue An der Driicht à Stockem, dans les deux sens (3,5t) - Le chemin ST5 (chemin dans le prolongement du Djänjer Wee), sur toute la longueur, dans les deux sens (3,5t)	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	 excepté riverains et fournisseurs
4/1	Cédez le passage	- Le chemin ST6 (Am Wämper Pad), à l'intersection avec la N12 - Le chemin ST5 (chemin dans le prolongement du Djänjer Wee), à l'intersection avec la N18 - Le chemin ST4, à l'intersection avec la N18 - Le chemin ST4, à l'intersection avec le CR373 - Le chemin ST1, en provenance d'Aasselburermillen, à l'intersection avec le chemin ST2	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Troine

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	<ul style="list-style-type: none">- Le chemin dans le prolongement de la rue Hannert dem Duarref, à l'intersection avec le Houffelter Wee (CR333)- Le chemin TR1, à l'intersection avec le CR333- Le chemin TR3, à l'intersection avec le CR333 (2x)- Le chemin TR12, à l'intersection avec le CR332- Le chemin TR13, à l'intersection avec le CR332- Le chemin TR5, à l'intersection avec le CR333	<ul style="list-style-type: none">10/12/2020 26/11/202110/12/2020 26/11/202110/12/2020 26/11/202110/12/2020 26/11/202110/12/2020 26/11/202110/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	<ul style="list-style-type: none">- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	<ul style="list-style-type: none">10/12/2020 26/11/2021	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Weiler

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- Le chemin WE2, à l'intersection avec le CR333	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

28 en dehors des agglomérations

chemins ruraux dans la section Wincrange

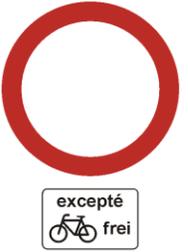
Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- Le chemin WI6, à l'intersection avec la N12	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins ruraux, sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

29 Féischt (Aktivitéitszon)

Aktivitéitszon	276
----------------------	-----

29 Féischt (Aktivitéitszon)

Aktivitéitszon

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/1	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles	- A l'intersection avec la rue Op der Féitsch (N12), sur une longueur de 10m	10/12/2020 26/11/2021	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (50km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la Bläiminnestrooss (N20)	10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

30 Lentzweiler (Aktivitéitszon)

Bréimicht, Op der 278

30 Lentzweiler (Aktivitéitszon)

Bréimicht, Op der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens (50km/h)	10/12/2020 26/11/2021	
3/2	Contournement obligatoire	- Sur l'îlot médian, à l'intersection avec le giratoire CR332B, à droite	10/12/2020 26/11/2021	
3/3	Intersection à sens giratoire obligatoire	- Au giratoire CR332B	10/12/2020 26/11/2021	
3/6	Passage pour piétons	- A la hauteur du bâtiment 15, à 50m de l'intersection avec le giratoire CR332B - A la hauteur du bâtiment 15, à 180m de l'intersection avec le giratoire CR332B - A la hauteur du bâtiment 11	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la Eselburrer Strooss (CR332) - A l'intersection avec le giratoire CR332B	10/12/2020 26/11/2021 10/12/2020 26/11/2021	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	10/12/2020 26/11/2021	

5/4/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur du bâtiment 11, des deux côtés (arrêt "Op der Sang")	10/12/2020 26/11/2021	
-------	-----------------	---	--------------------------	---